

jour du mois de Février courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Québec*, Samedi, le dix-huitième jour de Mars prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre fidèle et bien-aimé *William Rowan*, Ecuyer, C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province du *Canada*, et Lieutenant-Général, Commandant de Nos Forces dans icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce troisième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneure, mil huit cent cinquante-quatre, et de Notre Règne la dix-septième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER, G. C. C.

Province du }
Canada. }

WM. ROWAN.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le dix-huitième jour du mois de Mars courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le troisième jour du mois de Février dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au dix-huitième jour du mois de Mars courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* : Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil, Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Québec*, Jeudi, le vingt-septième jour d'Avril prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province : Témoin, Notre fidèle et bien-aimé *William Rowan*, Ecuyer, C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province du *Canada*, et Lieutenant-Général, Commandant de Nos Forces dans icelle, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du